

RESIDENCE "LES PERGOLAS"

30 Rue PERINOT
33700 BORDEAUX



NOTICE DESCRIPTIVE

ARRETE DU 10 MAI 1968

FIXANT LA NOTICE DESCRIPTIVE PREVUE PAR L'ARTICLE 18

DU DECRET N°67 - 1166 DU 22 DECEMBRE 1967

(Journal officiel du 29 juin 1968)

- 1 – CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DES IMMEUBLES
- 2 – LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS
- 3 – ANNEXES PRIVATIVES
- 4 – PARTIES COMMUNES INTERIEURES AUX IMMEUBLES
- 5 – EQUIPEMENTS GENERAUX DES IMMEUBLES
- 6 – PARTIES COMMUNES EXTERIEURES AUX IMMEUBLES ET LEURS EQUIPEMENTS

Signature le Réserveant

Signature le(s) Réserveataire(s)

Monsieur, Madame.....Lot N°.....

1- CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

1.1- INFRASTRUCTURE

1.1.1- Fouilles

- Fouilles en pleine masse pour fondations avec évacuations des terres excédentaires.

1.1.2- Fondations

- Fondations superficielles par semelles, isolées ou continues, ou fondations semi-profonde sur puits (suivant études béton et sol).

1.1.3- Plates-formes

- Nettoyage et redressement des plates-formes après exécution des fondations.

1.1.4- Sous-sol

- Néant.

1.2- MURS ET OSSATURE

1.2.1- Murs du sous-sol

1.2.1.1- Murs périphériques

- Néant

1.2.1.2- Murs de refends

- Béton armé ou agglomérés pour les murs porteurs suivant étude BA.

1.2.2- Murs de façades et pignons

1.2.2.1- Parties courantes

- Structure béton armé ou agglomérés suivant étude BA.
- Murs des façades d'immeubles en Brique Terre cuite ou agglomérés de ciment creux ou béton armé suivant étude BA et étude thermique .

1.2.3- Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends)

- Béton banché ou agglomérés, épaisseur selon étude BA.

1.2.4- Murs séparatifs

1.2.4.1- Entre parties privatives contigües et entre locaux privatifs et autres locaux (Escaliers, hall et locaux divers)

- Murs de refends béton banché ou agglomérés avec ou sans isolant selon plans de l'architecte, épaisseur suivant études BA et acoustiques.

1.2.4.2 - Entre locaux privatifs et circulations communes

- Murs en brique terre cuite ou agglomérés, suivant étude thermique.
- Isolant suivant plans de l'architecte et étude thermique.

1.2.5- Isolation murale

1.2.5.1 Mur extérieur - Isolation par l'intérieur

- Doublage en plaque de plâtre avec isolation, nature et épaisseur suivant plan et étude thermique.

1.2.5.2 Mur intérieur - Isolation par l'intérieur

- Doublage en plaque de plâtre avec isolation, nature et épaisseur suivant plan et étude thermique.

Localisation : Surface des murs donnant sur des locaux non chauffés

1.3- PLANCHERS

1.3.1- Planchers sur étage courant

- Planchers dalles pleines coulés sur pré-dalles ou poutrelles hourdis (épaisseur suivant étude BA et étude thermique RT 2012).

1.3.2- Planchers sous terrasse

- Planchers dalle pleine coulés sur pré-dalles ou poutrelles hourdis ou structure bois et bac acier recevant une étanchéité avec isolation (épaisseur suivant étude BA et étude thermique).
- Protection des toitures terrasse par végétalisation suivant prescription permis

1.3.3- Planchers sur, entrées, circulations

- Planchers dalles pleines coulés sur pré-dalles ou poutrelles hourdis (épaisseur suivant étude BA et étude thermique).

1.3.4- Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts

- Planchers dalles pleines coulés sur pré-dalles ou poutrelles hourdis (épaisseur suivant étude BA).

1.4- CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.1- Entre pièces principales

- Les cloisons sont de type cloisons à parements de plaques de plâtre sur ossature métallique avec une âme isolante en laine de verre (épaisseur suivant étude thermique).

1.4.2- Entre pièces principales et pièces de service

- Idem 1.4.1

1.5- ESCALIERS

Escaliers lot 3 en béton armé préfabriqués par volée ou coulée en place, finition surfacée.

1.6- CONDUITS DE FUMÉE ET DE VENTILATION

1.6.1- Conduits de fumée des locaux de l'immeuble

- Néant.

1.6.2- Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble

- VMC simple flux hygro-réglable type ATLANTIC HYGRO A avec caisson d'extraction individuel ATLANTIC ou équivalent suivant étude thermique.

1.6.3- Conduits d'air frais

- Néant.

1.6.4- Conduits de fumée de chaufferie

- VB VH Local poubelle.

1.7- CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1- Chutes d'Eaux Pluviales

- Chutes EP PVC ϕ suivant étude.

1.7.2- Chutes d'Eaux Usées

- Chutes EU PVC ϕ suivant étude.

1.7.3- Canalisations en rez-de-chaussée

- Canalisations PVC avec collecteurs, coudes, raccords, etc...

1.7.4- Branchements aux égouts

- Modalités de raccordements selon les directives du concessionnaire.

1.8- TOITURES

1.8.1- Charpente - Couverture et Accessoires

1.8.1.1- Charpente

- Néant

1.8.1.2- Couverture

- Descente EP boîte à eau en PVC blanc.

1.8.2- Etanchéité et Accessoires

1.8.2.1- Terrasses jardins

- Lame de bois composite pose sur lambourde.

1.8.2.2- Terrasses accessibles piétons au R+1

- Au R+1 sur partie habitée, complexe d'étanchéité multicouche par produit à base de d'élastomère protégé par lame de bois composite, modèle et coloris suivant choix de l'architecte.

1.8.2.3- Terrasses inaccessibles

- Complexe d'étanchéité multicouche par produit à base de d'élastomère posée sur isolation suivant réglementation thermique, protection par végétalisation.

1.8.3- Façades

- Les façades principales seront en enduit blanc finition gratté fin suivant plan
- Un traitement des façades sera réalisé suivant les prescriptions du permis et les choix architecturaux

2- LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1- SOLS ET PLINTHES

2.1.1- Chapes

- Chape sur isolant, épaisseur suivant étude thermique.

2.1.2- Sols et Plinthes

Hall d'entrée, séjour, cuisine, WC, salle de bains, salle d'eau, placards attenants

- Carrelage 45/45 dans la gamme ARTE ONE équivalent. Pose droite.
- Plinthes assorties.

Dans les chambres, placards attenants

- Revêtement parquet stratifié QUICK STEP, pose sur chape dans la gamme Look Flor.
- Plinthes assorties.
- Profilé de jonction entre carrelage et autres revêtements.

2.1.3- Sols des balcons et terrasse au R+1

- Lame de bois composite suivant choix de l'architecte.

2.2- REVETEMENTS MURAUX (AUTRES QUE ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES)

2.2.1- Revêtements muraux des pièces de service

2.2.1.1- Cuisine

- Faïence entre les éléments de cuisine 2m2, 20/40 pose horizontale joint blanc.

2.2.1.2- Salle de bains / Salle d'eau

- Faïence 20/40 dans la gamme ARTE ONE toute hauteur sur le pourtour des douches et du meuble vasque (pose droite joint blanc)

2.2.2- Revêtements muraux des autres pièces

- Néant.

2.3- PLAFONDS

2.3.1- Plafonds des salles de bains et salles d'eau

- Enduit pelliculaire sur béton + 2 couches de peinture blanche mate.

2.3.2- Plafonds des pièces intérieures (autres que salles de bains et salles d'eau)

- Enduit pelliculaire sur béton + 2 couches de peinture blanche mate

2.3.3- Sous-face des balcons

- Peinture suivant choix de l'architecte.

2.4- MENUISERIES EXTERIEURES

2.4.1- Menuiseries extérieures des pièces principales

Fenêtre / Porte-fenêtre ouvrant à la française

- Menuiseries en Aluminium thermolaqué ou PVC, équipées de double vitrage selon calcul thermique, teinte et choix suivant prescriptions du Permis de construire et le choix de l'architecte.
- Châssis oscillo-battant suivant plan.

Porte fenêtre et Coulissante

- Menuiseries en Aluminium ou PVC, équipées de double vitrage selon calcul thermique, teinte et choix suivant les prescriptions du Permis de construire et le choix de l'architecte.

2.4.2- Menuiseries extérieures des pièces de service

- Sans objet

2.5- FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATION, PROTECTION ANTISOLAIRE

2.5.1- Pièces principales (hors SDB, SDE, WC, Cellier, mezzanine, coin lecture bureau et cage d'escalier)

- Volets roulants à lame PVC, placés dans des coffres intégrés à la menuiserie, suivant indication des plans, manœuvre par commande électrique individuelle (sans manœuvre de secours).
- Isolation thermique interne au coffre suivant étude thermique.
- Lame finale en aluminium laqué, teinte suivant couleur menuiserie.
- SDB SDE WC et cellier mezzanine coin lecture bureau et cage d'escalier: Vitrage 44/2, verre imprimé dans les SDE, SDB, Cellier et WC

2.5.2- Pièces de service

- Néant.

2.6- MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1- Huisseries et bâtis

- Huisseries bois.

2.6.2- Portes intérieures

- Blocs portes décoratives TECHNIDECOR standard confort, chants droits, type HUET ou équivalent.
- Béquilles et plaques de propreté anodisée.
- Serrures à condamnation sur salle de bains, salle d'eau, WC et à clés sur les chambres.
- Butée de porte avec bague caoutchouc.

2.6.3- Impostes et menuiseries

- Néant.

2.6.4- Portes d'entrée

- Porte d'entrée en aluminium thermolaqué remplissage isolant Panneau plein teinte suivant choix de l'architecte
- Elles sont équipées d'une serrure 3 points, A2P*.
- Béquilles et poignées en alu finition anodisé argent.

2.6.5- Portes de placards

- Portes coulissantes, en panneaux mélaminé blanc, profils métal laqué blanc.
- Il n'est pas prévu d'aménagement de placards.

2.6.6- Moultres et habillages

- Néant.

2.6.7- Escaliers

- Bois en bois exotique avec marche et contre marche main courante et barreaudage droit finition lazuré
- Garde-corps sur vide mezzanine finition identique à l'escalier.

2.7- SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1- Garde-corps et barre d'appui

- Garde-corps en acier thermo laqué ou aluminium, modèle et coloris au choix de l'architecte.
- Main courante de l'escalier des parties communes en aluminium thermo laqué ou acier à peindre suivant plan de l'architecte.
- Barreaudage droit suivant plan

2.7.2- Séparatifs des logements en terrasses ou balcons

- Néant.

2.7.3- Pare-vue

- Néant.

2.7.4- Ouvrages en toiture

- Néant.

2.8- PEINTURES - PAPIERS - TENTURES

2.8.1- Peintures extérieures et vernis

2.8.1.1- *Sur menuiseries*

- Néant.

2.8.1.2- *Sur fermetures et protections*

- Néant.

2.8.1.3- *Sur serrurerie*

- Néant.

2.8.1.4- *Sur ouvrages extérieurs apparents*

- Néant.

2.8.2- Peintures intérieures

2.8.2.1- *Sur menuiseries*

- Sur toutes les huisseries : brossage, une couche d'impression, ponçage et 2 couches de peinture finition satinée blanche.

2.8.2.2- *Sur murs*

- Enduit pelliculaire sur béton ou impression sur plaque de plâtre.
2 couches de peinture mate blanche.

2.8.2.3- *Sur plafonds*

- 2 couches de peinture mate blanche.

2.8.2.4- Sur canalisations, tuyauteries, chutes et divers

- Dégraissage, brossage, 1 couche de peinture antirouille et 2 couches de peinture finition satinée.

2.8.3- Revêtement muraux

2.8.3.1- Sur murs

- Voir article 2.8.2.2.

2.8.3.2- Sur plafonds

- Néant.

2.8.4- Tentures (Tissus, toiles plastifiées, etc...)

2.8.4.1- Sur murs

- Néant.

2.8.4.2- Sur plafonds

- Néant.

2.9- EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.9.1- Equipements ménagers

2.9.1.1 Cuisines

Blocs-évier, robinetterie

- Evier résine ou inox, 2 bacs, 1 égouttoir
- Robinetterie mitigeur chromé modèle CERAPLAN ou similaire

Appareils et mobilier

- Plaques vitrocéramiques 4 feux pour les T3 et T4
- Meuble bas, éléments hauts sur une longueur de 3.00
- Plan de travail stratifié
- Lave-vaisselle 12 couverts
- Hotte aspirante
- Réfrigérateur un réfrigérateur congélateur 210l dont 40l pour la congélation

2.9.1.2- Kitchenettes

- Néant.

2.9.1.3- Evacuation des déchets

- Néant.

2.9.1.4- Armoire sèche-linge

- Néant.

2.9.2- Equipements sanitaires et plomberie

- Installation traditionnelle.
- Canalisations verticales dans gaines techniques.
- Toutes les tuyauteries sont isolées des murs par bagues isolantes.

2.9.2.1- Distribution d'eau froide

- Distribution d'eau froide dans les appartements réalisée en tube cuivre ou PER depuis le citerneau.
- Robinet d'arrêt pour chaque appartement dans la gaine technique située en partie commune.
- 1 Robinet de puisage extérieur par jardin privatif.

2.9.2.2- Production d'eau chaude (ECS)

- Production d'eau chaude instantanée par ballon ECS thermodynamique. La distribution en eau chaude des appareils sanitaires est assurée en tube cuivre ou PER à partir du BEC individuel selon étude thermique.

2.9.2.3- Evacuations

- Vidanges intérieures en PVC.
- Vidanges verticales en PVC.

2.9.2.4- Distribution du gaz

- Néant.

2.9.2.5- Branchements en attente

- Alimentation et évacuation en attente pour raccordement d'un lave-linge ou d'un lave-vaisselle dans la cuisine cellier ou garage (localisation suivant plans et disponibilités).

2.9.2.6- Appareils sanitaires

- Les appareils sanitaires des logements sont de couleur blanche de la marque Idéal Standard ou similaire.

Evier

- Evier 2 bacs avec 1 égouttoir en résine ou inox, robinetterie mitigeur chromé modèle CERAPLAN ou équivalent.

Vasque

- Vasque en porcelaine blanche sur meuble stratifié blanc avec mitigeur chromé modèle CERAPLAN ou équivalent.
Meuble 70 comprenant 2 portes façades ou meuble 140 4 portes (suivant plan), miroir en bandeaux lumineux, selon choix de l'architecte

WC

- WC suspendu modèle SELLES ou équivalent, avec mécanisme silencieux, poussoir 2 positions et abattant double de couleur blanc.

Douche / Baignoire

- Bac à douche à poser 90x90 ou 90x120 suivant plan, équipés d'un mitigeur thermostatique chromé modèle CERAPLAN ou équivalent. Flexible et douchette à jet réglable sur rampe verticale. Porte de douche verre translucide profil blanc.
- Baignoire acrylique, coloris blanc, dimension suivant plan de l'architecte compris Parre bains verre translucide blanc

2.9.2.7- Robinetterie

- Voir 2.9.2.6

2.9.3- Equipements électriques

2.9.3.1- Type d'installation

- Conforme aux normes PROMOTELEC avec attribution du Label "Habitat Neuf".
- Installation encastrée.
- L'appareillage est de marque ARNOULD, série "ESPACE" ou équivalent.

2.9.3.2- Puissance à desservir

- De 6 à 9 KVA suivant type de logement.

2.9.3.3- Equipement de chaque pièce

Séjour

- 1 point lumineux en plafond en simple allumage
- 5 ou 6 prises de courant en fonction des dimensions de la pièce
- 1 conjoncteur téléphone
- 1 prise télévision - FM - TV
- 1 tableau général dans un coffret avec porte (position suivant plan, entrée ou séjour)
- 1 sonnerie

Entrée/Dégagement selon plan

- 1 point lumineux en va et vient suivant plans
- 1 prise de courant
- 1 tableau général dans un coffret avec porte (Position suivant plan de l'architecte, Entrée ou séjour)
- Un simple allumage avec hublot

Chambre mezzanine coin bureau

- 1 point lumineux en plafond va et vient
- 3 ou 4 prises de courant en fonction des dimensions de la pièce
- 1 conjoncteur téléphone
- 1 prise télévision - FM - TV

Salle de bains / Salle d'eau

- 1 point lumineux en plafond en simple allumage
- 1 point lumineux en applique au-dessus du meuble vasque en simple allumage
- 2 prises de courant

Cuisine

- 1 point lumineux en simple allumage
- 1 point lumineux en applique sur simple allumage
- 1 boîtier 32 A+T pour raccordement appareil de cuisine
- 3 prises de courant spécialisées 20 A.
- 6 prises de courant 16 A+T.

WC

- 1 point lumineux en plafond en simple allumage
- 1 prise de courant

Cellier

- 1 point lumineux en plafond en simple allumage
- 3 prises de courant
- 2 prises de courant spécialisées 20 A.

Terrasses ou balcons

- Un simple allumage avec hublot.
- Une prise simple en terrasse principale

Dressing ou rangement

- 1 point lumineux en plafond en simple allumage
- 1 prise de courant

2.9.3.4- Sonnerie de porte palière

- Sonnerie bouton porte étiquette.

2.9.4- Chauffage – Ventilations

2.9.4.1- Type d'installation

Chauffage - Emetteur

- Production chauffage par PAC AEROTHERMIE double service suivant étude thermique

2.9.4.2- Conduits de cheminée

- Néant.

2.9.4.3- Conduits et prises de ventilation

- VMC simple flux hygro-réglable B type ATLANTIC, caisson d'extraction individuel suivant Etude thermique.
- Groupe sera posé en plafond intérieure suivant étude.

2.9.4.4- Conduits et prises d'air frais

- Entrée d'air incorporée dans les coffres de volets roulants ou les menuiseries suivant étude thermique.

2.9.5- Equipement Intérieur des Placards et Pièces de Rangement

2.9.5.1- Placards

- Néant

2.9.5.2- Pièces de rangement

- Néant

2.9.6- Equipements de Télécommunications

2.9.6.1- Télévision

- Distribution de la télévision par le réseau collectif avec antenne hertzienne, réception TNT.
Il est prévu dans chaque appartement :
- 1 prise TV/FM dans le séjour et dans chaque chambre et mezzanine.

2.9.6.2- Téléphone

L'immeuble est doté de l'équipement réglementaire dans une gaine France Télécom.

L'installation est livrée en ordre de marche jusqu'au joncteur.

Il est prévu dans chaque appartement :

- 1 prise téléphone dans le séjour la mezzanine et l'espace bureau
- 1 prise téléphone dans chaque chambre

2.9.6.3- Commande d'ouverture du portillon d'accès à la résidence

- Néant

2.9.6.4- Autres équipements

- Sans objet.

3- ANNEXES PRIVATIVES

3.1- LOCAL VELOS

3.1.1- Murs ou cloisons

- Néant.

3.1.2- Plafonds

- Néant.

3.1.3- Sols

- Néant.

3.1.4- Porte d'accès

- Néant.

3.1.5- Ventilation naturelle

- Néant.

3.1.6- Equipement électrique

- Néant.

3.2- GARAGE

3.2.1- Murs ou cloisons

- En agglos creux de 20 cm.
- Finition brute.

3.2.2- Plafonds

- Béton brut.

3.2.3- Sols

- Dallage en béton brut, finition surfacée selon l'étude BA.

3.2.4- Portail d'accès à la Résidence

- Néant.

3.2.5- Portes de garages individuelles

- Portail individuel basculant métallique motorisées suivant choix de l'architecte.

3.2.6- Ventilation naturelle

- Néant.

3.2.7- Equipements divers

- 1 point lumineux en plafond en simple allumage, 1 prise de courant

3.3- PARKINGS EXTERIEURS (SUIVANT PLAN)

3.3.1- Sols

- Les stationnements seront traités en enrobé.
Les circulations piétonnes en béton balayé

3.3.2- Délimitation au sol

- Sans objet.

3.3.3- Système de repérage

- Néant

3.3.4- Système condamnant l'accès

- Néant.

3.4- ABRIS DE JARDIN

3.4.1- Murs ou cloisons

- Néant.

3.4.2- Plafonds

- Néant.

3.4.3- Sols

- Néant.

3.4.4- Portes de boxes

- Néant.

4- PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

4.1- HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE

- Néant

4.2- CIRCULATIONS DES ETAGES

4.2.1- Sols

- Platelage bois composite suivant plan

4.2.2- Murs

- Enduit dito façade

4.2.3- Plafonds

- Peinture mate blanche ou faux-plafond en lambris PVC suivant plan.

4.2.4- Éléments de décoration

- Néant.

4.2.5- Chauffage

- Néant.

4.2.6- Portes

- Néant

4.2.7- Equipements électriques

- Eclairage sur minuteur par détecteur de présence (en plafond ou en applique)

4.3- SAS ET DEGAGEMENTS DEVANT L'ASCENSEUR AU SOUS-SOL

4.3. Néant

4.4- CAGE D'ESCALIER

4.4.1- Sols des paliers

- Dito Article 4.2.1.

4.4.2- Murs

- Dito article 4.2.2.

4.4.3- Plafonds

- Peinture blanche

4.4.4- Escaliers (marches, contremarches) Limons, Plinthes, Garde-corps, sous-face de la paillasse

- Escalier en béton armé
- Sous-face des escaliers : deux couches de peinture blanche
- Garde-corps et mains courantes en acier peint ou alu barreudage droit

4.4.5- Chauffage - Ventilation

- Néant.

4.4.6- Eclairage

- Hublots sur minuteur ou détecteurs de présence

4.5- LOCAUX COMMUNS

4.5.1- Garages à bicyclettes, voitures d'enfants

- Néant.

4.5.2- Buanderie collective

- Néant.

4.5.3- Séchoir collectif

- Néant.

4.5.4- Local d'entretien

- Néant.

4.5.5- Locaux sanitaires

- Néant.

4.6- LOCAUX SOCIAUX

- Néant.

4.7- LOCAUX TECHNIQUES

4.7.1- Local de Réception des ordures ménagères

- Néant

4.7.2- Chaufferie

- Néant.

4.7.3- Local Machinerie Ascenseur

- Néant.

4.7.4- Local Ventilation mécanique

- Néant.

4.8- CONCIERGERIE

- Néant.

5- EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

5.1- EQUIPEMENTS GENERAUX DES IMMEUBLES

5.1.1- Ascenseur

- Néant.

5.1.2- Chauffage, eau chaude

- Néant.

5.1.3- Télécommunication

5.1.3.1- Téléphone

- Les téléphones seront dotés en gaine technique France Télécom de l'équipement réglementaire.
- L'installation sera livrée en ordre de marché jusqu'au conjoncteur.

5.1.3.2- Télévision

- Les installations seront raccordées sur une antenne collective (hertziennes), compris réseau TNT.

5.1.4- Réception, stockage et évacuation des ordures ménagères

- Néant

5.1.5- Ventilation mécanique des locaux

- Ventilation naturelle.

5.1.6- Alimentation en eau

5.1.6.1- Comptages généraux

- Un compteur général dans regard en limite de propriété.
- Les compteurs individuels situés en citerneau seront fournis par la compagnie concessionnaire à la charge de la copropriété. Distribution après comptage de type individuel.

5.1.6.2- Surpresseurs, réducteurs et régulateurs de pression, traitement de l'eau

- Néant.

5.1.6.3- Colonnes montantes

- Néant.

5.1.6.4- Branchements particuliers

- Néant

5.1.7- Alimentation en GAZ

5.1.7.1- Colonnes montantes

- Néant.

5.1.7.2- Branchements et comptages particuliers

- Les compteurs individuels sont fournis par la compagnie concessionnaire à la charge du copropriétaire.

5.1.7.3- Comptage des services généraux

- Les compteurs individuels situés en coffret individuel seront fournis par la compagnie concessionnaire. Distribution après comptage de type individuel.

5.1.8- Alimentation en Electricité

5.1.8.1- Comptage des services généraux

- Néant

5.1.8.2- Colonnes montantes

- Néant.

5.1.8.3- Branchements et comptages particuliers avec téléports

- Compteurs individuels des logements placés sur les tableaux (Fourniture par ERDF).

6- PARTIES COMMUNES EXTERIEURES

6.1- VOIRIES ET PARKINGS

6.1.1- Voiries d'accès

- L'accès aux stationnements sera réalisé en enrobé suivant choix de l'architecte.

6.1.2- Trottoirs

- Néant.

6.1.3- Parkings extérieurs

- Néant

6.2- CIRCULATION DES PIETONS

6.2.1- Chemins d'accès aux entrées,

- Béton balayé ou enrobé selon choix de l'architecte.

6.3- ESPACES VERTS – PISCINE (LOT 4)

6.3.1- Aires de repos

- Néant.

6.3.2- Plantations d'arbres, arbustes, fleurs

- Les espaces verts suivant le plan de l'architecte.
- Plantation selon permis de construire.
- Séparation parcellaire au moyen de muret séparatif selon prescription permis

6.3.3- Engazonnement

- Réalisation d'un engazonnement suivant le plan de l'architecte.

6.3.4- Arrosage

- Néant.

6.3.5- Piscine

- En option.

6.4- AIRES DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

6.4.1- Sols

- Néant.

6.4.2- Equipements

- Néant.

6.5- ECLAIRAGE EXTERIEUR

6.5.1- Signalisation des entrées

- Néant

6.5.2- Eclairage des voiries, parkings, rampe garages

- Néant.

6.6- CLOTURES, MURET

6.6.1- Mur d'accès à la résidence

- Les murs de clôture recevront le même enduit clair (ton pierre) selon les plans du Permis de construire.

6.7- RESEAUX DIVERS

6.7.1- Eau

- Branchement effectué par le concessionnaire.

6.7.2- Gaz

- Néant

6.7.3- Electricité

- Branchement au réseau public.

6.7.4- Poste d'incendie, extincteurs

- Néant.

6.7.5- Egouts

- Assainissement raccordé sur le réseau public.

6.7.6- Epuration des eaux

- Néant.

6.7.7- Télécommunications

- Réseau téléphonique alimentant chaque logement.

6.7.8- Drainage du terrain

- Néant.

6.7.9- Evacuation des eaux de pluie et de ruissellement sur le terrain, espaces verts, chemins, aires, cours et jeux

- Réseaux eaux pluviales raccordés sur réseau public suivant prescription permis de construire.

La société se réserve le droit de remplacer un matériau ou équipement décrit ci-dessus par un autre matériau en fonction d'impératifs techniques liés à la réalisation du chantier ou de l'approvisionnement de ces matériaux ou matériels. Les matériaux ou équipements de remplacement seront au moins de qualité équivalente à celle indiquée dans cette notice.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆